

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR
PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE SUR LA DRANSE DE MONTRIOND**

**PREFECTURE DE HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE MONTRIOND**

**Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au
titre de l'article L214-1 du code de l'environnement
du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024**

TITRE DEUXIEME



**Luc DECOURRIERE
Commissaire-Enquêteur**

Mars 2024

SOMMAIRE

TITRE PREMIER : Rapport du Commissaire-Enquêteur

1- Présentation.....	3
2 - Composition du dossier d'enquête publique.....	8
3 - Présentation synthétique du contenu du dossier	9
4 - Organisation et déroulement de l'enquête	11
5 – Avis et concertation	13
6 - Procès-verbal de synthèse.....	14
7 - Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage	14

ANNEXES :

Annexe 1 : Délibération du conseil municipal

Annexe 2 : Bilan de concertation citoyenne

Annexe 3 : Affichage

Annexe 4 : Parutions dans la Presse

Annexe 5 : Procès-Verbal de Synthèse

Annexe 6 : Mémoire en réponse

TITRE DEUXIEME :

8 - Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

9 - Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

8 - Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

Dès réception de ma désignation par le Tribunal Administratif, j'ai pris contact avec la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de Haute Savoie.

J'ai été reçu le 13 décembre par M Garcia, instructeur administratif du dossier et M Damour, technicien. Les aspects techniques m'ont été présentés puis nous avons préparé le planning de l'enquête. Un dossier m'a été remis afin que je puisse préparer mon rendez-vous avec le pétitionnaire.

Je me suis rendu sur place le 10 janvier, en présence du pétitionnaire GEG. Etaient aussi présents le maire de la commune, son adjoint en charge du dossier et le secrétaire général de mairie. Nous nous sommes rendus sur le lieu de captation d'eau en amont. Puis nous avons rejoint le terrain où sera implantée la centrale hydroélectrique. Ensuite nous nous sommes réunis à la mairie où le dossier nous a été présenté afin de répondre à tous mes questionnements.

Je me suis ensuite rendu à nouveau sur le site afin prendre la mesure de l'impact de ce projet sur le paysage.

9 - Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

9-1 Points forts

- Le projet en fonctionnement permettra d'économiser 2 309 t/an de CO2.
- Les émissions de CO2 lors de la construction sont évaluées à 610 tonnes et seront amorties en quelques mois.
- Les constructions liées au captage ne sont pas visibles du hameau des Lindarets puisqu'en contrebas. Elles s'intègrent donc bien dans un paysage particulièrement préservé.
- Les mesures proposées dans l'étude d'impact pour limiter les nuisances sonores paraissent suffisantes pour l'ARS (insonorisation du bâtiment et pièges à sons).
- Les mesures de gestion prévues contre l'ambrosie et le solidage géant dans l'étude d'impact sont satisfaisantes pour l'OFB.
- Le pétitionnaire a adapté son projet tout au long de l'instruction afin de répondre aux interrogations formulées par les différents services notamment pour le débit réservé et la mise en place d'une grille de type COANDA.
- Une concertation a été engagée entre la commune et le pétitionnaire lors de l'élaboration du dossier, ce qui a permis à la population de comprendre les objectifs et d'émettre des remarques en amont.
- Il n'y aura pas d'impact sur les plans d'eau en amont et en aval.
- Les consultations à l'accueil de la mairie n'ont donné lieu à aucune remarque sur le registre.
- Les personnes reçues lors des permanences ne remettaient pas en cause la pertinence du projet. Cependant elles souhaitaient une information sur les contrôles à effectuer durant l'exploitation de cette centrale

9-2 Points faibles et amendables

Je n'ai pas eu le projet de construction du bâtiment abritant de la centrale hydroélectrique. Il est en cours de réalisation auprès d'un architecte local.

La qualité du dossier et les éclaircissements apportés dans le cadre du mémoire en réponse au Procès-Verbal de synthèse m'amènent à ne relever aucun point faible notable.

9-3 Bilan de ces aspects positifs, faibles et amendables

Je considère :

- Que les aspects positifs qui ressortent du dossier soumis à l'enquête l'emportent très nettement.
- Que ce projet est cohérent dans le cadre d'une production d'énergie verte.
- Que les dispositions prises permettront de limiter l'artificialisation des sols
- Que ce projet déposé par GEG respecte le paysage.
- Considérant la teneur des échanges et les observations que j'ai pu recueillir au cours des trois permanences.
- Considérant les réponses apportées par le pétitionnaire suite aux observations formulées par le public dans le Procès-Verbal de Synthèse.

Enquête publique relative à :

Projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique - Rapport d'enquête publique – Mars 2024

Luc DECOURRIERE – Commissaire-Enquêteur

9-4 Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

Compte tenu des considérations ci-dessus et des efforts engagés par le pétitionnaire pour produire une électricité verte tout en préservant l'environnement

ET APRES AVOIR :

- 1- Rencontré le pétitionnaire ;
- 2- Rencontré la DDT ;
- 3- Pu me rendre sur le site concerné accompagné du maire et du pétitionnaire ;
- 4- Entendu les observations du public ;
- 5- Pris connaissance des réponses du pétitionnaire aux Avis des services consultés et au Procès-Verbal du Commissaire-Enquêteur ;
- 6- Pour l'ensemble des motifs énoncés,

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Dranse de Montriond

J'assortis cet avis d'une réserve

- Que le plan des ouvrages rétablissant la dévalaison (dont la fosse de réception) soit validé par l'OFB avant les travaux. Une note du dispositif de dévalaison et de restitution et de contrôle du débit réservé y transitant devra être fournie avant la mise en service de l'installation.

J'assortis de deux recommandations

- L'architecture du bâtiment de production devra être intégrée dans l'environnement.
- Une information accessible au public sur le suivi effectué par l'exploitant durant la phase d'exploitation répondra à une demande forte des citoyens.

Fait le 25 mars 2024

**Luc DECOURRIERE
Commissaire-Enquêteur**

NB : Le rapport d'enquête avec ses annexes et les conclusions motivées forment un ensemble indissociable et doivent être considérés en globalité.